

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 15 septembre 2003 à 20h15

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, René STALDER, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal: MM. Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI et Maurice TURRETTINI.

M. le président ouvre la séance à 20h15, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne la liste des personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour

- Mme GAMPERT signale, concernant le point 3 de l'ordre du jour, qu'il faut lire « Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2004 » et non « 2003 ».
- Mme de WITT relève que la commission Culture a été repoussée du 4 au 23 septembre à la demande de l'exécutif. Elle demande dès lors que l'on reporte la discussion sur la subvention aux Maisons Mainou à la prochaine séance du conseil municipal, dans la mesure où les personnes concernées n'ont pas encore été entendues par la commission.
- M. le président confirme que la question de la subvention est encore en suspens. Il suggère que ce sujet soit repris en commission.
- Mme de WITT indique qu'elle a convoqué des personnes que la commission devrait entendre et que le vote du conseil devrait intervenir après cette audition.

- Mme le Maire précise que le conseil ne va qu'approuver le procès-verbal de la commission et non voter la subvention.
- L'ordre du jour, avec la rectification susmentionnée, est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2003

- Mme le Maire signale qu'il manque la commission *Feu et sécurité* en page 7.
- Mme GAMPERT indique qu'il faut lire « desquelles » et non « auxquelles » au premier paragraphe du point 9 (page 4).
- Le procès-verbal, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2004

- M. le président demande quels conseillers acceptent de remplacer les personnes qui se sont chargées des votations durant l'année 2003.

Décision :

- Pour les votations 2004, programmées aux dates suivantes : *8 février, 16 mai, 26 septembre et 28 novembre*, la répartition des responsabilités a été acceptée comme suit :

Présidente	Mme Véronique CHRISTE
Suppléant	M. Pierre SUTTER
Vice-président	M. René STALDER
Suppléante	Mme Laurence d'HESPEL

- Les conseillers municipaux susmentionnés sont vivement remerciés.

4. Communications du Maire et des Adjoints

Enregistrement des séances du conseil et des commissions

- Mme le Maire indique que l'exécutif propose d'enregistrer les séances du conseil et des commissions, qui deviennent de plus en plus longues et touffues. Elle ajoute que l'enregistrement ne remplacera pas la prise de note, mais permettra de rattraper d'éventuels blancs, et que les bandes seront immédiatement effacées.
- M. BENOIT peut comprendre l'idée, mais il se pose les questions de l'accessibilité (les bandes pourront-elles être consultées ?) et de la durée de rétention des informations qui y seront contenues. Il pense que les enregistrements devront en tout cas être effacés après la rédaction des procès-verbaux.
- M. TERRIER est d'avis que les bandes devraient être conservées jusqu'à l'approbation des procès-verbaux.
- Mme le Maire indique que les bandes ne serviront qu'à l'usage exclusif des secrétaires, comme support pour la rédaction des procès-verbaux.
- M. FOËX précise que la commune d'Anières dispose d'un matériel d'enregistrement complet avec un micro central.

- Mme de WITT trouve que ce n'est pas une mauvaise idée mais qu'il faut une égalité de traitement pour tous, c'est-à-dire que les bandes soient accessibles à chacun car c'est de la dynamite entre les mains de l'exécutif.
- Mme le Maire relève que l'exécutif n'a jamais lu les notes manuscrites prises en séance et qu'il n'aurait pas l'idée d'écouter les bandes.
- Mme de WITT souligne que les membres de l'exécutif actuel vont un jour être remplacés par d'autres personnes.
- M. Eric PRADERVAND suggère de limiter l'enregistrement aux séances avec intervenants extérieurs.
- M. SUTTER est d'avis qu'il ne faut pas peindre le diable sur la muraille et qu'il ne s'agit que d'un simple support pour les secrétaires.
- Mme le Maire propose que M. BRICHET se renseigne sur le fonctionnement des séances au Grand Conseil et dans les autres institutions.
- M. le président est également d'avis qu'il serait utile de savoir ce qui se fait dans les autres communes.
- M. TERRIER suggère de voir ce que disent les textes à ce sujet.
- M. FOËX signale que les séances du Grand Conseil sont retranscrites mot à mot. Il comprend que cela pourrait être scabreux pour les séances de commission.
- M. BENOIT relève que la confidentialité prévaut en commission et il se demande comment on pourrait s'assurer qu'elle soit préservée.
- Mme le Maire relève qu'elle serait assurée comme pour les procès-verbaux.
- M. BENOIT est d'avis qu'il faudrait prévoir un cadre pour qu'elle soit respectée.
- Mme le Maire indique que la mairie va se renseigner pour que cette nouvelle manière de faire ne soit pas adoptée à la légère.
- M. TERRIER remarque que cela va alourdir les procès-verbaux.
- Mme le Maire relève que ce ne sera pas le moyen principal de rédiger les procès-verbaux car cela prendrait du temps d'écouter toute la bande.
- Mme CHRISTE propose qu'un test soit effectué avec certaines commissions pendant trois mois et que l'on continue si l'expérience se révèle concluante.
- Mme le Maire demande l'aval du conseil pour la prochaine séance de la commission Culture, qui, justement, sera longue et difficile, avec des invités. Elle précise que la secrétaire concernée souffre d'un poignet et que cela lui permettrait de rattraper les éventuels blancs causés par ce problème.
- M. IMHOOS trouve que le conseil est mis devant le fait accompli. Il souhaite connaître le cadre légal de l'enregistrement des séances.
- Mme de WITT estime qu'il serait alors nécessaire de prévenir les intervenants extérieurs.
- M. BURRUS souligne que c'est un geste humanitaire qui est demandé aux conseillers.
- Mme de WITT relève que la commission Culture devait se réunir le 4 septembre et qu'elle a été déplacée à la demande de l'exécutif.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE rappelle que Mme de WITT était absente au début septembre et que la séance a été déplacée afin qu'il soit possible de la préparer avec elle.
- M. le président soumet au vote du conseil l'enregistrement de la prochaine séance de la commission Culture à titre d'essai.

Décision :

- **Cette proposition est acceptée par**

10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

- Mme de WITT s'oppose à cette décision car elle va devoir avertir les intervenants extérieurs et craint un retrait de leur part.
- M. BENOIT rappelle qu'il s'agit d'un geste pour favoriser une personne. Il estime qu'il ne faut pas interpréter cette décision comme un précédent.
- M. le président prend acte de la décision du conseil et indique que le sujet sera repris lors de la prochaine séance du conseil.
- Mme d'HESPEL demande pourquoi faire un essai lors d'une séance avec des intervenants extérieurs.
- Mme le Maire indique qu'elle a repris la proposition d'un des conseillers. Elle ajoute que les intervenants extérieurs seront en effet avertis mais qu'il leur sera précisé que l'enregistrement n'est pas effectué du fait de leur présence.
- M. SUTTER relève que c'est le fait du hasard qu'il y ait des intervenants extérieurs à cette séance. Il ne voit que l'aspect d'aider la personne qui doit prendre le procès-verbal.
- M. TCHERAZ souligne également qu'il ne s'agit que d'un hasard, qui n'est pas très heureux.

Boîtes aux lettres électroniques pour les conseillers

- Mme le Maire fait part de la proposition du SIACG de donner à tous les conseillers municipaux du canton une adresse électronique, ce qui faciliterait la tâche de la mairie, notamment pour l'envoi des procès-verbaux. Elle ajoute que cela permettrait à différentes instances, dont par exemple l'ACG, d'envoyer de la documentation aux conseillers, mais que ce serait surtout utile au niveau communal.
- Mme de WITT relève que les personnes qui possèdent une adresse électronique reçoivent continuellement des centaines de messages. Elle souhaite pouvoir garder un espace privé et signale qu'elle n'aurait pas le temps d'ouvrir une boîte supplémentaire.
- Mme le Maire indique que le SIACG est un service pour lequel chaque commune participe financièrement et qui propose cela pour rendre service aux conseillers. Elle ajoute qu'aujourd'hui presque tout le monde surfe sur Internet.
- Mme GAMPERT signale qu'elle n'a pas d'accès à Internet.
- M. FOËX abonde dans le sens de Mme de WITT. Il demande si un mot de passe est prévu et relève que se brancher sur Internet coûte de l'argent. Il n'est pas en faveur d'obliger les conseillers à acquérir une nouvelle adresse électronique.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE est d'avis que les personnes qui n'ouvriront pas leur boîte seront les mêmes que celles qui n'ouvrent pas leur courrier postal.
- M. TERRIER relève que chacun est libre de ne pas ouvrir sa boîte aux lettres.
- Mme de WITT compare les boîtes aux lettres électroniques aux téléphones portables, qui sont parfois pollués par des appels nuisibles, publicitaires, etc. et relève qu'on passe son temps à se battre contre cette invasion. Elle ajoute qu'elle n'est pas contre le progrès mais qu'elle ne souhaite pas être atteignable 24h/24.
- M. FOËX évoque le spamming qui infeste les messageries et M. STALDER les publicités indésirables.
- Mme CHRISTE demande si l'acquisition de boîtes aux lettres est obligatoire.
- Mme le Maire répond par la négative, en précisant qu'il s'agit d'une offre du SIACG, qui y voit un progrès. Elle ajoute que les conseillers recevront un courrier de la mairie leur demandant s'ils sont intéressés, en tant que tels, à disposer d'une boîte aux lettres électronique.
- M. SUTTER craint une dérive, à savoir que l'essentiel du courrier officiel de la mairie soit envoyé par messagerie et que des réponses immédiates soient attendues des conseillers.

- M. de TOLEDO trouve ce débat superflu, dans la mesure où, selon lui, les conseillers qui souhaitent disposer d'une nouvelle boîte aux lettres peuvent l'acquérir et les autres peuvent la refuser. Il demande quel est le coût de cette prestation.
- Mme le Maire répond qu'elle ne coûte rien.
- M. Eric PRADERVAND demande si les conseillers ne recevront que des communications ou aussi d'autres documents, comme les procès-verbaux.
- Mme le Maire indique que ces derniers pourront aussi être envoyés aux conseillers qui le souhaitent.

Décision :

- **Une boîte aux lettres électronique sera mise à disposition des conseillers qui le souhaitent.**

Archives de la mairie

- Mme le Maire signale que l'exécutif a procédé à une tournée des locaux communaux, dont certains, contenant beaucoup de vieux matériel, seront vidés. Elle ajoute que les archives de la mairie sont disséminées dans différents locaux et que, selon un responsable des Archives cantonales, cet archivage n'est pas toujours réglementaire dans notre commune. Elle indique qu'un montant sera prévu au budget 2004 pour faire relier des documents, pour acquérir des armoires anti-feu et assainir le ou les locaux choisis.

Requêtes en autorisation de construire

- Mme le Maire annonce que l'exécutif a décidé de mandater ponctuellement un architecte conseil, notamment pour vérifier certaines demandes en autorisation de construire. Elle précise qu'il s'agit de quelqu'un de neutre et d'efficace, qui répond aux demandes de la mairie dans les 24 heures.

5. Rapports des commissions

a) *Information, communication*

(M. TERRIER)

La commission s'est réunie les 3 juin, 1^{er} juillet et 26 août 2003.

- Le prochain numéro de la *Coquille* devrait sortir de presse la dernière semaine de septembre.
- Mme CHRISTE remercie les rédacteurs de rendre leurs articles dans les temps.
- MM. FOËX et TERRIER plaident coupables mais M. TERRIER précise que les délais ont été prolongés car la commission a changé d'avis à un moment donné. Il ajoute que les rédacteurs ne sont pas des professionnels.

Décision :

- **Les procès-verbaux de la commission *Information, communication* des 3 juin, 1^{er} juillet et 26 août 2003 sont approuvés sans opposition.**

b) *Culture, manifestations communales, Aînés*

(Mme de WITT)

La commission s'est réunie le 16 juin 2003.

- Mme de WITT indique que la commission a reçu M. CHEVROLET, secrétaire de la Fondation Johnny AUBERT-TOURNIER, qui a sollicité une augmentation substantielle de la subvention, qui s'élève depuis quelques années à Fr. 12'000.- par an. Elle ajoute que la Fondation sollicite une aide au fonctionnement annuelle de Fr. 200'000.- et/ou une aide ponctuelle d'un million de francs pour la réhabilitation du patrimoine bâti.
- Mme de WITT signale qu'une nouvelle séance élargie de la commission aura lieu, au cours de laquelle chacun pourra s'exprimer librement, et qu'il y sera procédé à l'audition des petits-neveux de Mme Germaine TOURNIER, MM. Stéphane et Christophe AUBERT.
- Mme de WITT fait également part de ce qui suit : un entretien a eu lieu ce lundi 15 septembre avec MM. SCHLAEPFER et INNOCENZI concernant le Festival d'automne qu'ils souhaitent instaurer au temple de Vandœuvres, pour donner une tribune à des interprètes. Ils avaient un sponsor (une imprimerie), qui ne renouvelle pas son soutien, et demandent dès lors une aide de Fr. 6'000.-. Un des interprètes est un enfant de la commune : M. François GUYE. Le festival a un budget modeste de Fr. 22'750.-, dont Fr. 2'000.- pour les musiciens et Fr. 10'000.- de charges en 2003. Un petit orgue est nécessaire afin de pouvoir jouer à deux orgues.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE relève que les interprètes sont rémunérés Fr. 2'000.- par soirée et qu'il y a quatre à cinq musiciens.
- Mme de WITT indique que si la commune alloue une aide de Fr. 6'000.- à ce festival, des portes ouvertes seront organisées pour permettre aux enfants de découvrir les orgues.
- Mme le Maire souhaite que le conseil discute du rapport de la commission. Elle avait signalé en commission qu'elle avait été offusquée par le fait que la paroisse n'avait pas répondu à sa proposition de concertation pour l'organisation de concerts à l'automne et qu'en lieu et place, la commune avait reçu une demande de subvention de la part du chœur de la paroisse. La commission avait alors limité son soutien à Fr. 2'000.- pour ce festival. Elle ajoute qu'elle voudrait, ce soir, prendre la défense de la paroisse et soutenir l'octroi d'une subvention plus élevée, car la commission était allée plus loin que ce qu'elle souhaitait.
- M. STALDER demande si l'entrée sera payante.
- Mme de WITT répond par l'affirmative.
- M. Eric PRADERVAND le confirme en précisant que les billets étaient vendus Fr. 15.- et que le festival a eu du succès.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE propose que le conseil fasse un effort car le festival est mis sur pied par des gens de Vandœuvres et que la commune donne beaucoup d'argent à l'extérieur.
- M. BURRUS demande combien d'entrées ont été enregistrées lors de la précédente édition.
- Il lui est répondu que la vente de billets a engendré des recettes pour un montant de Fr. 8'156,25.
- M. de TOLEDO propose que le conseil ne passe pas trop de temps à débattre d'une subvention de Fr. 6'000.-. Il suggère que cette subvention soit accordée, dans la mesure où la demande émane d'un ancien conseiller municipal, qui vient avec un bon projet.
- Mme de WITT donne le programme de la sortie des Aînés du 1^{er} octobre et indique, comme cela a été relevé en commission, que le budget annuel devrait être augmenté car il y a trois sorties par année et de plus en plus de participants.

- M. de TOLEDO rappelle aux présidents des commissions qu'ils doivent rapidement formuler et justifier leurs demandes pour l'année prochaine car le budget va être étudié dès le début du mois d'octobre en vue de la prochaine séance de la commission financière.
- Mme le Maire relève que les demandes auraient dû être formulées au printemps car l'élaboration du budget est déjà bien avancée.

Décision :

- **Le conseil approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de Fr. 6'000.- pour le festival de musique au temple, organisé par la paroisse de Vandœuvres-Choulex en automne 2003.**

Décision :

- **Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la commission *Culture, manifestations communales, Aînés* du 16 juin 2003 est approuvé à l'unanimité.**

c) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

(M. SUTTER)

La commission s'est réunie le 19 juin 2003.

- Trois dossiers ont été examinés :

ARVAN

- Pour continuer son action au Burkina Faso, l'ARVAN compte sur une subvention de la commune. Les derniers projets de l'association sont la poursuite du programme relatif aux cantines scolaires, la reconstruction de l'école d'Ansolma, détruite par une mini-tornade en 2002, et le développement d'ateliers artisanaux. La commission propose de subventionner les programmes de l'ARVAN au Burkina Faso, en 2003, pour un montant de Fr. 22'000.-, comme en 2001 et en 2002.

KROUSAR THMEY

- L'association prévoit l'ouverture d'une nouvelle école pour enfants sourds et la création d'un atelier de fabrication de machines à écrire Braille. La commission propose de la subventionner, en 2003, pour un montant de Fr. 10'000.-, comme en 2001 et en 2002.

HORYZON

- Les objectifs de l'association, pour 2003, sont de développer les programmes existants, à savoir un jardin d'enfants et des programmes de formation. *HORYZON* est soutenue par un habitant de la commune, M. Rémy WYLER. La commission propose de subventionner l'association, en 2003, pour un montant de Fr. 2'000.-.
- M. le président demande quel est le montant des subventions versées sur le plan local (en Suisse).
- M. SUTTER répond que l'aide sociale (en Suisse) et l'aide humanitaire (à l'étranger) ont le même budget, correspondant à 1 % des charges de fonctionnement, à savoir environ Fr. 65'000.- cette année.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE indique qu'elle a été approchée, à titre privé, par la secrétaire de *KROUSAR THMEY*, Mme Mariejo DUC, qui lui a fait savoir que le président de l'association, M. Benoît DUCHÂTEAU-ARMINJON, viendrait à Genève en octobre. Elle a signalé qu'elle allait reprendre contact avec la commune à ce moment-là.

- M. SUTTER indique que de l'aide sera demandée aux conseillers pour la préparation du repas de Plainpalais-Accueil.
- Il ajoute qu'il a décidé de renoncer à la présidence de la commission.
- M. le président demande qui se porte candidat à la présidence, en remplacement de M. SUTTER.
- M. GAMPERT fait part de sa candidature, en précisant qu'elle n'a guère apprécié ce qui s'est passé le 2 juin, lors de l'élection. Elle ajoute qu'elle a montré son intérêt pour la commission en continuant à y siéger malgré sa non-élection à la présidence. Elle souhaite en outre pouvoir travailler en équipe avec M. FOËX et que la commission ait connaissance des décisions prises dans le domaine de l'aide sociale.
- M. FOËX reconnaît que la dénomination de la commission fait référence à l'aide sociale et humanitaire, mais il ajoute que l'aide sociale relève de ses attributions et qu'il en gère lui-même le budget, comme c'était déjà le cas avec son prédécesseur.
- Mme GAMPERT rappelle que son prédécesseur avait fait créer une commission ad hoc.
- Selon M. FOËX, il l'avait fait car il n'avait pas le temps de s'en occuper tout seul. Il relève par ailleurs qu'une sous-commission de deux personnes n'est pas très représentative.
- Mme le Maire se souvient que lorsqu'elle siégeait dans la commission Aide sociale et humanitaire, l'aide sociale y était discutée. Elle se demande pourquoi le budget de l'aide sociale serait géré sans intervention de la commission alors que le moindre montant attribué pour l'aide humanitaire y est discuté. Elle trouverait normal que la commission reçoive au moins un feed-back des montants dépensés pour l'aide sociale.
- M. FOËX relève qu'il ne fait pas de rétention d'information et qu'il peut fournir un rapport sur ce qui est versé pour l'aide sociale. Il ajoute cependant qu'il y a environ une dizaine de dossiers par an à traiter pour l'aide humanitaire et que, dans le même temps, environ 500 à 600 demandes sont déposées pour l'aide sociale. Il répète que cela relève de ses attributions, comme l'environnement, rappelant qu'il ne fait pas rapport à la commission concernée pour chaque arbre planté ou arraché.

Décision :

- **Mme GAMPERT est élue présidente de la commission *Aide sociale et humanitaire, coopération au développement*, en remplacement de M. SUTTER.**
- Mme de WITT félicite M. SUTTER pour son geste en faveur de Mme GAMPERT.
- M. le président remercie M. SUTTER et félicite Mme GAMPERT pour son élection.
- M. FOËX signale que les commissions ad hoc doivent être avalisées par le conseil municipal.
- M. TERRIER admet que certaines personnes peuvent ne pas être d'accord avec la façon de travailler de M. FOËX mais il leur demande de ne pas l'attaquer ainsi. Il ajoute que l'aide sociale n'a jamais été discutée en commission.
- M. de TOLEDO suggère que la commission travaille sur son propre fonctionnement et qu'elle en informe ensuite le conseil si elle le souhaite.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Aide sociale et humanitaire, coopération au développement* du 19 juin 2003 est approuvé à l'unanimité.**

d) Sécurité routière, voirie, canalisations

(M. STALDER, vice-président, en l'absence de M. Thierry PRADERVAND, président)

La commission s'est réunie les 23 juin et 1^{er} septembre 2003.

- Le 23 juin, la commission a discuté de l'avancement du projet de traversée du village. Elle a également débattu du dossier relatif à zone 30 km/h dans le secteur Blonde-Buclines, qui est bloqué au département à cause de Chêne-Bougeries. La commission a aussi discuté des autres périmètres de la commune, proposant de faire une demande LER globale pour tous les secteurs. L'état des routes communales a aussi été discuté, de même que la proposition de créer un giratoire à l'entrée de Crête, à l'intersection de la route de Mon-Ideé et du chemin de la Seymaz. L'agrandissement du parking communal extérieur a été préavisé favorablement, mais, contrairement à la proposition de la commission et à la demande du propriétaire du chemin d'accès, il a été décidé d'y placer des cailloux et non des barrières basses pour empêcher le stationnement des véhicules.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Sécurité routière, voirie, canalisations* du 23 juin 2003 est approuvé sans opposition.**
- La séance du 1^{er} septembre, élargie à tous les membres du conseil, a été consacrée entièrement au projet de traversée du village. Des représentants des bureaux ERTEC et HENCHOZ, de même que du DAEL et de l'OTC y ont été conviés. Les caractéristiques du projet sont à ce jour les suivantes :
 - Une traversée du village cernée de cinq rampes, en pente douce, notamment à cause des véhicules TPG, et suivies également d'une pente douce pour retrouver le niveau de la chaussée.
 - Gabarits de la route de Vandœuvres ramenés de 7-7,5 m. à 6 m., permettant d'élargir les trottoirs à 2 m. (hauteur des trottoirs = 15 cm.). Largeur de la route de Choulex : 5,4 m. là où cela est imposé par les maisons, plus large ailleurs. Route de Meinier : conserver pratiquement le gabarit existant, mais avec un trottoir de 15 cm. de hauteur côté est (accès aux propriétés conservés avec de simples rabaissements) et de 3 cm. franchissables côté ouest pour permettre le croisement des gros véhicules.
 - Élargissement du trottoir de la route de Vandœuvres jusqu'à la mairie, en amont des aménagements de la traversée.
 - A la suite des tests effectués sur les giratoires, des adaptations ont été apportées à ces derniers. A celui des Hauts-Crêts, on casse la rectiligne et on augmente la sécurité avec des îlots, semi-franchissables pour les très gros gabarits, munis d'abeilles en leur centre. Ceci permet de freiner le trafic aux abords du giratoire et de l'orienter sur la pastille. Celle-ci est en pavés et peut être franchie pour permettre le passage des gros véhicules (p. ex. TPG).
 - Des plantations arbustives donnent une connotation villageoise et interrompent l'effet rectiligne sur la route de Vandœuvres.
 - Le giratoire du centre est légèrement déplacé en direction de l'Auberge pour mieux induire la giration. Un îlot semi-franchissable est prévu du côté de la route de Choulex et des passages piétons se trouvent aux abords du giratoire, des trois côtés.
 - Le trottoir est élargi sur la route de Meinier, devant le magasin de l'ébéniste, et ce jusqu'au kit école pour amener les enfants en sécurité jusqu'à cette dernière. Les enfants marchent ainsi, tout au long de leur trajet, sur un trottoir de 15 cm. de hauteur. En face, le gabarit de la route de Meinier va quasiment jusqu'au mur.
 - Un éclairage de type villageois (lanternes) est prévu, sauf à proximité des passages piétons où il est de type Zebralux.

- La place du village est épurée, les niveaux sont lissés et un revêtement homogène est prévu, mais avec des frises de pavés.
- Une zone résidentielle (20 km/h) est créée au chemin des Peutets. L'accès à la place est fermé aux voitures, mais le parage est toléré aux abords. Les boulets sont conservés.
- Deux frises de pavés, qui soulignent les trottoirs et permettent de cerner les giratoires, sont prévus à la route de Vandœuvres. Ils donnent une impression d'étroitesse qui incite au ralentissement et servent d'avertisseurs en gardant les roues loin des bordures.
- La végétation donne une connotation villageoise. Il y en aura aux abords des giratoires et là où c'est possible.
- Il est proposé de supprimer le muret de soutènement se trouvant devant la poste, sur la route de Choulex, depuis l'escalier jusqu'à sa terminaison. Ceci donne un espace plus ouvert pour la sécurité des piétons, avec deux arbres tiges.
- La commission s'est déclarée favorable au projet présenté, à l'unanimité.
- Mme le Maire complète la présentation du projet, comme suit :
 - Il a été tenu compte des remarques des conseillers concernant l'oreille située au bas du chemin des Hauts-Crêts. La largeur des routes a été généralement réduite à six mètres, sauf aux abords des giratoires vu la présence d'îlots semi-franchissables.
 - Concernant le giratoire situé près de l'école, une solution définitive n'a pas encore été trouvée. Un cédez le passage a été envisagé à cet endroit sur la route de Meinier car un stop au bas de la route de Pressy aurait pour conséquence que les véhicules qui s'y trouvent auraient de la peine à s'engager. Le problème n'est pas simple mais il a en tout cas été décidé de renoncer à un giratoire, car il s'est avéré que cela ne constituait pas une bonne solution.
 - Il est prévu de ne réaliser les travaux au chemin des Peutets qu'après 2006, car des travaux de renouvellement des conduites du gaz auront lieu à ce moment-là (il n'est pas possible de les réaliser avant). L'aménagement de la place du village peut aussi être traité séparément du reste du projet.
 - Le bureau ERTEC n'a pas encore finalisé les coûts du projet, ce travail nécessitant une analyse des retours de soumissions, dont les montants s'échelonnaient entre 1,9 et 2,3 mio de francs, soit sensiblement supérieurs aux estimations des bureaux. Des demandes supplémentaires de la commune, comme l'installation de la fibre optique, sont en outre intervenues depuis la soumission et les montants y relatifs ne sont pas précisément chiffrés à ce jour. La commune pourra bénéficier d'une subvention cantonale d'environ Fr. 600'000.- et d'un montant d'environ Fr. 65'000.- pour la pose d'un revêtement phono-absorbant. Par contre, la Confédération a décidé de ne plus octroyer de subventions OPAir. Ces subventions pouvaient atteindre 49 % du montant de la part du projet qui contribue à la modération du trafic.
 - La séance d'information à la population, prévue le 18 septembre, a été reportée, dans la mesure où les coûts du projet ne sont pas encore finalisés. Le projet évolue dans les détails car des réponses sont apportées aux remarques des conseillers. Les chaussées sont rétrécies pour forcer les gens à ralentir et des rampes et des rétrécissements ont été prévues pour permettre aux conducteurs de réaliser qu'ils traversent un village.
 - Il a été renoncé aux bandes cyclables car il était difficile de les intégrer sur les chaussées, le but étant de réduire visuellement la largeur de celles-ci. Le projet a été présenté à la commission des pistes cyclables, qui a réagi, dans un premier temps, en constatant que des bandes cyclables n'avaient pas été prévues, mais qui a ensuite donné

son aval au projet, dans la mesure où il n'y a pas de réseau existant à compléter dans la région.

- Il n'a pas été possible de réduire davantage la largeur de la route de Meinier, mais on veut encourager les écoliers à passer par le mail piétonnier et la patrouilleuse scolaire sera placée vers le kit école. Une solution doit être trouvée pour la création d'une rampe d'accès au préau depuis le kit école, pour les poussettes et les personnes handicapées, car le trottoir sera supprimé au pied du mur du préau. Les bureaux étudient comment placer cette rampe du côté nord-est du préau sans empiéter sur la parcelle voisine.
- La route de Choulex est relativement étroite à la sortie du village à cause des maisons situées à cet endroit.
- L'avis de certains riverains devra être pris concernant des éléments du projet qui les concernent.
- M. SUTTER se réfère au projet de loi qui prévoit un montant de 85 mio de francs sur 10 ans pour réduire le bruit sur les routes, par des revêtements phono-absorbants, là où il dépasse des mesures admissibles. Il demande pour quand sont prévus ces aménagements.
- Mme le Maire indique que le projet de loi ne concerne que des routes cantonales et que la subvention prévue pour la commune de Vandœuvres pourra être obtenue, selon M. DUBOUX (DAEL), avant l'échéance indiquée dans le projet de loi.
- S'agissant du planning, Mme le Maire relève que la commune attend une mise en tableaux des soumissions par les bureaux. Elle ajoute que le projet est soumis au conseil pour une approbation de principe et qu'une séance d'information à la population sera organisée dès que les coûts définitifs seront connus. Elle précise que le dépôt de la demande en autorisation de construire peut se faire parallèlement à l'examen des questions financières par la commune.
- M. IMHOOS demande des précisions sur les retours de soumissions.
- Mme le Maire indique qu'elles sont rentrées au printemps déjà mais que la commune en attend encore l'analyse. Elle rappelle qu'elles s'échelonnaient entre 1,9 et 2,3 mio de francs alors que l'estimation des bureaux s'élevait à 1,7 mio de francs, raison pour laquelle elle n'a pas soumis ces chiffres au conseil.
- Mme d'HESPEL suggère que des places de parking soient prévues près de la poste pour les handicapés.
- M. FOËX rappelle que le chemin d'accès à la poste est vicinal.
- M. TERRIER demande s'il est judicieux de prévoir des frises de pavés le long des trottoirs sachant que celles de la route de Pressy se sont affaissées avec le temps. Il demande en outre s'il ne faudrait pas profiter de ces travaux pour améliorer la route de Pressy.
- Mme le Maire indique que la route de Pressy s'abîme en effet fortement et qu'un devis de M. GAVIN est attendu quant à une réfection de la route jusqu'au carrefour avec le chemin du Paradis. Elle ajoute que les routes coûtent cher et qu'il n'est dès lors pas possible d'entreprendre tout ce qui serait nécessaire en même temps, des priorités devant être fixées. S'agissant des frises de pavés, elle relève qu'elles seront étroites (deux rangées de pavés seulement) et munies d'un soutènement. Elle indique qu'elle vérifiera ce point, mais que les véhicules ne devraient par ailleurs pas rouler dessus.
- M. le président suggère que l'exécutif presse les bureaux de rendre rapidement l'analyse des soumissions.
- M. de TOLEDO relève que lorsque les collectivités publiques construisent cela finit généralement par coûter le double de ce qui a été prévu initialement. Il relève également qu'il est prévu de supprimer l'un des trois giratoires et estime dès lors qu'il ne faut pas dépenser deux millions de francs pour ce projet. Il considère que la commune s'égare et

que le seul giratoire qui se justifie est celui du centre du village. Il trouve la direction prise par la commune déraisonnable, dans la mesure où le coût augmente et le projet se réduit.

- Mme le Maire relève que le projet a dès le départ été scindé en trois et que la commune peut renoncer à l'aménagement du chemin des Peutets et de la place du village dans un souci d'économie. Elle précise en outre que les coûts ne sont pas augmentation.
- M. le président considère que l'aménagement de la place du village est nécessaire.
- S'agissant du carrefour situé près de l'école, Mme le Maire relève qu'il n'a jamais été dit qu'un giratoire était nécessaire mais qu'il fallait améliorer la sécurité. Elle précise qu'il est prévu de renoncer au giratoire car il a été constaté, grâce aux essais, qu'il n'était pas réalisable d'en prévoir un. Elle ajoute qu'en étudiant le dossier on remarque que le giratoire n'est pas la seule possibilité envisageable et demande à M. de TOLEDO s'il a des références pour dire que le projet est cher.
- M. de TOLEDO considère qu'un montant de deux mio de francs pour quelques giratoires et l'aménagement prévu au centre du village est trop cher.
- Mme le Maire indique que le conseil est appelé à voter au cours de cette séance sur le principe du projet et que les questions financières seront examinées dans un deuxième temps.
- M. de TOLEDO est d'avis qu'il n'est pas possible de procéder comme cela. Il suggère que l'exécutif dise aux experts que la commune dispose de Fr. 800'000.- pour sécuriser cet espace.
- M. le président considère qu'il faut être à l'écoute des personnes, et notamment des parents, qui trouvent ce projet bon dans l'ensemble. Il ajoute que si l'on s'intéresse au projet, on constate que le centre du village est complètement réaménagé, ce qui correspond au souhait de la population.
- M. BENOIT demande à quel moment la population va être informée.
- Mme le Maire indique que la *Coquille* et le rapport administratif permettent d'informer la population.
- M. le président relève que la population ne s'est pas prononcée mais que les parents souhaitent une amélioration de la traversée du village.
- M. BENOIT remarque qu'ils ne connaissent pas le projet ni son coût.
- M. FOËX rappelle que la commission élargie s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet et qu'elle était à une personne près composée des mêmes conseillers que ceux qui assistent au plénum de ce jour.
- M. TERRIER relève que seuls les membres de la commission avaient voté.
- M. BENOIT indique avoir demandé en commission à un des spécialistes présents ce qu'il en était des éventuels bouchons qui risquaient de se produire. Il signale que la réponse a été que l'on s'attendait à des bouchons et que cela allait même produire pollution accrue. Il rappelle avoir alors suggéré de laisser les voitures traverser le village sans s'arrêter. Il est d'avis que lorsque les frontaliers ne pourront plus traverser le village, ils passeront par d'autres chemins, dans des zones résidentielles. Il propose dès lors de supprimer le giratoire des Hauts-Crêts pour que les automobilistes puissent quitter le village de manière fluide.
- Mme le Maire rappelle que la commune veut améliorer les carrefours depuis longtemps et que si les spécialistes et les services de l'Etat proposent des giratoires, elle ne peut pas soutenir le contraire. Elle ajoute que, selon M. HENCHOZ il n'y a aucune solution à l'engorgement de véhicules et que, selon M. DUBOUX, si la circulation est un peu moins fluide, c'est au bénéfice de la sécurité, il faut l'admettre et trouver un bon dosage, chose difficile avant la réalisation. Elle indique qu'il y a déjà des ralentissements dans le village

et que, si l'on crée des giratoires un peu partout, c'est parce que cela paraît être la meilleure solution.

- M. TERRIER estime que le conseil ne peut voter sur un projet sans en connaître le coût.
- Selon Mme le Maire, la question posée est de savoir si le projet convient au conseil, qui doit d'ailleurs se prononcer sur le procès-verbal de la commission.
- M. de TOLEDO demande un vote nominatif et qu'il soit précisé dans le procès-verbal que le prix du projet n'est pas connu.
- Mme le Maire rappelle qu'en matière culturelle le conseil ne connaît pas non plus le prix du spectacle d'été lorsqu'il se prononce sur son principe.
- M. le président évoque la possibilité de renvoyer le procès-verbal à la commission et dire que le conseil votera quand il connaîtra le coût du projet. Il regrette que certains conseillers soient absents.
- M. FOËX estime que le conseil ne peut pas ne pas se prononcer sur un procès-verbal de commission.
- M. IMHOOS relève que le débat a porté sur les aspects techniques du projet et que la commission va examiner les aspects financiers.
- M. FOËX confirme que le conseil ne va se prononcer que sur le concept.
- Mme le Maire craint, si le conseil ne vote pas sur le principe du projet, que la commission financière refuse de se prononcer sur le coût du fait que le projet n'a pas été approuvé.
- Selon M. TERRIER, il faut connaître le coût d'un projet pour pouvoir dire si on l'accepte ou non.
- M. BURRUS suggère de voter une limite au coût du projet.
- Mme le Maire s'étonne que les opposants ne viennent pas défendre leur point de vue en commission.
- M. FOËX relève que les opposants sont contre tout projet, quel qu'il soit.
- Mme le Maire n'est pas d'accord que l'on refuse un projet sans en connaître les tenants et aboutissants.
- M. TERRIER est d'avis que l'on peut dépenser de l'argent public de manière plus raisonnable.
- Mme le Maire réitère sa demande que le conseil vote sur le principe du projet, sachant que la commission financière se prononcera sur le coût, une fois qu'il sera connu.
- Mme de WITT pense qu'il serait difficile de refuser le projet en commission financière si son principe a été accepté par le conseil. Elle relève que le coût est un aspect non négligeable de la question.
- M. STALDER rappelle qu'il est possible de saucissonner le projet.
- M. de TOLEDO est d'avis que le coût final n'en serait pas inférieur.
- Mme le Maire rappelle qu'elle a demandé dans ce but les coûts séparés de certains éléments du projets, comme le chemin des Peutets ou la place du village.
- Constatant certaines réticences, M. le président propose le retour du dossier en commission pour un examen incluant le coût du projet.
- M. IMHOOS suggère de réunir les commissions Sécurité routière et Financière.
- Mme le Maire relève à ce sujet qu'il faut un préavis de la commission Sécurité routière pour saisir la commission Financière.
- M. IMHOOS est d'avis que voter sur le principe du projet n'implique pas une justification du coût financier.
- M. BENOIT demande quand le projet sera présenté à la population.
- Mme le Maire répond qu'il le sera lorsqu'il sera approuvé techniquement et financièrement par le conseil municipal.

- M. de TOLEDO réitère sa demande que le vote soit nominatif.
- M. BENOIT demande ce qu'il adviendra du projet si le non l'emporte lors du vote qui va suivre.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Sécurité routière, voirie, canalisations* du 1^{er} septembre 2003 est approuvé par**

8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

- **Ont voté pour : Mmes et MM. BURRUS, CHRISTE, GAMPERT, d'HESPEL, IMHOOS, Eric PRADERVAND, STALDER et TCHERAZ.**
- **Ont voté contre : MM. TERRIER et de TOLEDO**
- **Se sont abstenus : Mme et MM. BENOIT, SUTTER et de WITT.**

e) *Bâtiments communaux*

(M. BOSSET)

La commission s'est réunie le 30 juin 2003.

- La commission a débattu de l'éventuel achat de l'immeuble sis 14, route de Choulex, parcelle 1772. Entre-temps, la commission financière a également étudié ce dossier et a proposé, à l'unanimité, que la commune renonce à cet achat.
- S'agissant de la réhabilitation du premier étage de l'ancienne école, les travaux ont été terminés dans les délais, à la satisfaction de tous, y compris des enseignants et des enfants.
- La création du coin cuisine dans les combles de la nouvelle école a aussi été évoquée, de même qu'une proposition d'achat d'un terrain agricole d'environ 32'000 mètres carrés, situé sur la commune.
- Mme le Maire précise à ce sujet que ce terrain jouxte la route de Vandœuvres, contrairement à ce qui était supposé en commission, et qu'il est déjà vendu.
- La sonorisation de la salle polyvalente a été évoquée par Mme CHRISTE, dans la mesure où l'acoustique de la salle n'est pas bonne, comme cela a encore été relevé lors des promotions de cette année.
- M. TERRIER demande si une inauguration est prévue suite aux travaux de cet été à l'école.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE répond par l'affirmative, en précisant qu'elle devrait avoir lieu le 9 octobre, juste avant la séance de la commission *Ecole, sports et loisirs* et le repas avec les enseignants.
- M. TERRIER demande si tous les habitants seront conviés.
- Mme le Maire suggère que la population soit plutôt conviée à l'occasion des 10 ans de la nouvelle école.
- M. TERRIER est d'avis qu'il faut montrer aux habitants ce qui est fait avec leur argent.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Bâtiments communaux* du 30 juin 2003 est approuvé sans opposition.**

f) Administrative, financière et juridique

(M. de TOLEDO)

La commission s'est réunie les 30 juin et 2 septembre 2003.

- La commission a débattu de l'éventuel achat de l'immeuble sis 14, route de Choulex, parcelle 1772. Il a été relevé qu'un usufruit portait sur l'ensemble du bâtiment, ce qui impliquait que la commune n'aurait bénéficié d'aucun rendement sur l'immeuble mais aurait dû en assumer certaines charges. Il a été noté par ailleurs que la commune n'avait pas de projet d'utilisation concret pour ce bâtiment. En conséquence, en septembre, la commission a préavisé à l'unanimité de classer le dossier.
- Mme le Maire signale qu'elle a reçu un appel de Me van BERCHEM depuis cette séance de commission, lequel lui a suggéré de proposer au conseil de prendre un droit d'emption sur le bâtiment. Il lui a précisé qu'un tel droit se paie et est fixé pour une durée déterminée, la somme étant perdue au cas où l'acheteur potentiel renonce ensuite à l'achat de l'immeuble. L'avantage de cette solution est que l'acheteur n'est pas obligé d'acquérir le bien.
- M. de TOLEDO relève que cette solution a été évoquée en commission mais qu'elle avait été écartée afin d'éviter de bloquer une somme d'argent. Il ajoute que d'autres éléments avaient motivé le préavis de la commission : l'absence de projet concret, la difficulté d'accès et l'état du bâtiment.
- Mme le Maire indique par ailleurs que, selon le département, une commune ne peut acheter un immeuble en tant que nue-propriétaire.

Décision :

- **Les procès-verbaux de la commission Administrative, financière et juridique des 30 juin et 2 septembre 2003 sont approuvés sans opposition.**

g) Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets

(M. STALDER)

La commission s'est réunie le 9 septembre 2003.

- Seuls deux conseillers ont assisté à la séance. M. STALDER regrette l'absence des autres membres de la commission.
- La commission a pris note que la commune a perdu son procès dans l'affaire des chênes du chemin de la Manche, lesquels doivent être arrachés. Une demande d'autorisation en ce sens sera adressée au département.
- M. FOËX relève que si l'autorisation est accordée, un délai pour permettre de les transplanter sera demandé.
- Aucune décision quant au(x) lieu(x) où les chênes pourraient être replantés n'a été prise à ce jour.
- Trois chênes sur vingt-deux sont morts dans cette lignée et quatre sont également morts dans la lignée de la route de Choulex.
- M. IMHOOS relève que le jugement a été rendu par le Tribunal de première instance et non par le Tribunal administratif, comme indiqué dans le procès-verbal. Il se demande s'il n'est pas envisageable de faire appel.
- M. FOËX indique que M. Gérard TURRETTINI n'a pas donné son accord en ce sens.

- La commission a débattu de l'entretien de la chênaie vandoeuvrienne et a proposé au conseil d'avaliser le principe d'un projet d'entretien de l'ensemble de la chênaie, y compris sur terrains privés. Dans ce cas, la commune prendrait à sa charge 50 % des frais y relatifs. En cas d'acceptation la commission évaluera avec la mairie le montant à proposer au budget 2004.
- M. FOËX précise que la commune n'entretient à ce jour les chênes des privés que s'ils sont mitoyens avec le territoire communal.
- M. SUTTER demande si la subvention de la commune pour l'entretien des chênes des privés répond à un besoin.
- M. FOËX indique que l'on peut profiter des subventions de l'Etat (40 %) et qu'il lui semble normal que les propriétaires n'entretiennent pas leurs chênes eux-mêmes car cela coûte cher. Il ajoute que les gens répondent favorablement, même s'ils doivent assumer 10 % des frais.
- Mme d'HESPEL demande si le même statut pourrait être adopté pour les marronniers.
- M. FOËX répond par la négative, précisant qu'il faut les laisser évoluer avec leurs maladies pour qu'ils développent des anticorps.
- Mme d'HESPEL relève qu'elle a eu la visite d'un cantonnier dans le cadre d'un inventaire des propriétés au sujet du feu bactérien. Elle demande qui paie l'arrachage des arbres si ceux-ci sont atteints par la maladie et qui doit faire appel à l'abatteur.
- M. FOËX répond que les frais sont à la charge des propriétaires et qu'ils leur appartient de commander les travaux eux-mêmes.
- La commission devait discuter de projets de plantations de chênes sur le territoire communal, mais au vu des points discutés auparavant elle a considéré que ce débat était non avenu.
- Un projet de brochure traitant de divers sujets liés à l'environnement et destinée aux habitants, comme celle que la commune de Troinex a éditée, a été discuté. La commission propose au conseil d'avaliser le projet et de mettre au budget 2004 un montant estimatif de Fr. 30'000.- en vue de cette réalisation. Il est proposé d'y insérer une liste des commerces, des numéros utiles et un nouveau plan de la commune.
- M. FOËX suggère qu'un chapitre sur les spécificités de la commune, à l'intention des nouveaux habitants, y soit inséré.
- Mme le Maire trouve utile de prévoir une brochure explicative pour les nouveaux habitants mais elle relève qu'elle ne doit pas faire double emploi avec la plaquette existante.
- M. FOËX pense que la brochure ne devrait pas toucher à tout et qu'il faudrait s'en tenir au côté éducatif et environnemental.
- Mme le Maire rappelle que la plaquette sur l'environnement a coûté environ Fr. 100'000.- et elle s'étonne que l'on veuille en refaire une du même genre.
- Mme de WITT est d'avis que la plaquette ne devrait pas contenir trop d'informations administratives mais être ludique comme celle de la commune de Troinex.
- La commission a pris note d'une proposition de son président concernant l'aménagement du territoire et l'environnement (s'associer avec d'autres communes pour renforcer et défendre les intérêts de Vandœuvres en matière d'aménagement du territoire) et des informations transmises par M. FOËX concernant le GICAL. Il a été relevé que l'entreprise Goumaz, de Choulex, a mis fin à ses activités de compostage et que les communes et les particuliers doivent trouver un autre lieu de récupération des déchets verts.
- M. BENOIT demande des éclaircissements sur le projet de brochure (contenu et destinataires).

- M. FOËX indique qu'elle serait destinée aux habitants (foyers) de la commune et qu'il ne s'agirait pas d'un fatras mais qu'elle serait spécifique à Vandœuvres avec des informations sur les enclosures, la plantation de haies vives, les projets communaux, un encouragement aux propriétaires d'entretenir leurs terrains de manière écologique, etc.
- M. Eric PRADERVAND relève que l'entretien d'un chêne coûte environ Fr. 1'000.-, et qu'il faut donc compter 2 mio de francs pour l'entretien de 2'000 chênes, dont la moitié serait à la charge de la commune.
- M. FOËX indique que tous les chênes ne sont pas malades et qu'il s'agit d'un projet à long terme. Il ajoute que cette question sera examinée en commission financière et que si le projet est refusé, la commune continuera comme avant. Il précise qu'il s'agit d'un projet d'extension de l'entretien de la chênaie communale.

Décisions :

- **Le conseil municipal approuve le principe d'un projet d'entretien de l'ensemble de la chênaie vandœuvrienne et le projet de réalisation d'une brochure destinée aux habitants de Vandœuvres, selon les préavis de la commission.**
- **Le procès-verbal de la commission *Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets* du 9 septembre 2003 est approuvé sans opposition.**

6. Projets de délibérations

- Néant

7. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant

8. Propositions individuelles et questions

- Mme CHRISTE indique qu'elle doit répondre à une lettre de Mmes WINTSCH et MONFORTE au sujet de la course de l'Escalade 2003. Elle indique qu'il est proposé à la commune d'effectuer une inscription collective des enfants au nom de l'école de Vandœuvres, afin d'obtenir un classement par équipe, et de participer aux frais d'inscription représentant Fr. 15.- par enfant.
- Mme CHRISTE ajoute qu'elle soumet cette lettre au conseil dans la mesure où les inscriptions devront se faire bientôt. Elle précise que la commune ne subventionnerait que les enfants qui s'inscrivent au nom de l'école et que 32 enfants de la commune se sont inscrits en 2002.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE craint que si la commune subventionne cette opération, cela déresponsabilisera les parents.
- M. le président relève que la commune ne subventionne quasiment rien pour les enfants.
- Mme le Maire s'inscrit en faux contre cette affirmation. Elle indique que la commune subventionne les enfants inscrits dans des clubs sportifs, notamment l'UGS.

- M. SUTTER propose que la commune soutienne l'opération d'une manière différente, par exemple en prévoyant un stand avec une tente où les enfants pourraient recevoir leur T-shirt.

Décision :

- **Par**

10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,

le conseil accepte que la commune effectue une inscription collective des enfants au nom de l'école, pour la course de l'Escalade 2003, et qu'elle participe aux frais d'inscription représentant Fr. 15.- par enfant.

- Mme le Maire propose, comme M. SUTTER, que la commune organise quelque chose sur place.

Agenda

- Diverses dates sont rappelées :

1^{er} octobre 2003 : sortie des Aînés

2 octobre 2003 : réception pour les nouveaux habitants

27 octobre 2003 : commission *Administrative, financière et juridique*

- M. le président demande aux conseillers s'ils préfèrent que la sortie du conseil ait lieu au printemps ou, comme précédemment, en automne.
- **Par 4 voix pour et 2 voix contre, le conseil décide que les sorties du conseil auront lieu au printemps.**
- MM. IMHOOS et STALDER se chargeront d'organiser la prochaine sortie.

9. Date de la prochaine séance

- Mme le Maire rappelle qu'il a été prévu une séance du conseil par mois jusqu'à la fin de l'année, mais que cela signifierait que la prochaine séance aurait déjà lieu trois semaines après le présent plénum. Elle propose dès lors de supprimer la séance prévue le 6 octobre 2003.
- **Cette proposition est acceptée sans opposition. Les prochaines auront donc lieu aux dates suivantes :**

séance n° 3 : lundi 10 novembre 2003

séance n° 4 : lundi 1^{er} décembre 2003

La séance publique est levée mardi 16 septembre 2003 à 0h05 et est suivie par le huis clos concernant un dossier de naturalisation.

10. Dossier de naturalisation (huis clos)

Le Secrétaire du Conseil municipal

Nicolas TERRIER

Le Président du Conseil municipal

Pierre BOSSET